Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 27738

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d"information"))
MASTER : MASTER DROIT MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES,

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur,	Président de l'Université, Recteur de
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	l'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

parcours-type: Pratiques du droit pénal des affaires

Spécialité Pratique du droit pénal des affaires a pour ambition de former des spécialistes du droit pénal des affaires.

À l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires,

Spécialité Pratique du droit pénal des affaires, ce professionnel est capable de :

- veiller à ce que l'entreprise et ses activités soient en conformité avec les différents domaines du droit pénal des affaires;
- conseiller l'entreprise et ses dirigeants en droit pénal des affaires ;
- savoir interpréter le droit pénal des affaires, informer les dirigeants et les sensibiliser afin qu'ils intègrent cette dimension en amont des processus de décision.
- Conseiller les entreprises dans le recours aux procédures arbitrales, administratives ou judiciaires servant à résoudre les différends dans le domaine des affaires, du commerce, du fisc, tant au niveau national gu'au niveau international ;
- participer à la prise en charge de tous les problèmes juridiques de l'entreprise et de ses dirigeants en négociant pour leur compte et en les représentants dans les procédures judiciaires en droit commercial, fiscal et pénal ;
 - maîtriser les arcanes spécifiques de la procédure pénale afin d'en déceler les failles et les moyens d'agir;
 - assister le chef d'entreprise et / ou ses représentants en tous points durant la procédure pénale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Services d'enquêtes spécialisés
- Services nationaux (traitement du renseignement et d'action contre les services financiers)
- Autorités administratives indépendantes (Autorité des Marchés Financiers, Autorité de la concurrence, Autorité de contrôle prudentiel et de la résolution...)
 - Sociétés commerciales
 - Etablissements bancaires et financiers, fonds d'investissement
 - Intermédiaires financiers
 - Services européens (OLAF, points de contact européen)
 - Services internationaux (groupe d'action financière, Interpol)
 - Cabinets d'avocats
 - Collectivité locales, territoriales, européennes, et internationales
 - Avocat d'affaires
 - Juriste d'entreprise
 - Juriste d'affaires
 - Juriste dans des organismes publics, parapublics, européens/communautaires ou internationaux
 - Déontologue et responsable de la conformité (compliance)
 - Expert-comptable et Commissaire aux comptes
 - Administrateur et mandataire judiciaire
 - Magistrat
 - Greffier auprès des tribunaux de commerce
 - Clerc aux formalités de notaire
 - Clerc de notaire
 - Clerc hors rang de notaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>K1901</u>: Aide et médiation judiciaire<u>K1902</u>: Collaboration juridique<u>K1903</u>: Défense et conseil juridique

K1904: Magistrature

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Master s'adresse à des étudiants titulaires d'une licence en droit, diplômés d'école de commerce ou d'Institut d'études politiques, ainsi qu'à des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle (professions juridiques, judiciaires, commerciales, financières, comptables, cadres des services juridiques des entreprises privées ou publiques...) souhaitant approfondir et perfectionner leurs connaissances.

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires.

L'étudiant(e) titulaire d'une licence en droit ou équivalent attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de licence en droit peut accéder à la première année du master dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'UFR de Droit.

Celle-ci examine particulièrement les résultats obtenus en licence en droit des affaires et en droit pénal.

Par la suite, l'étudiant(e) titulaire d'un master 1 en droit (ou équivalent), notamment du master 1 du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Droit des affaires, Spécialité Pratique du droit pénal des affaires, pose sa candidature afin de suivre le master 2.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Master 1 - semestres 1 et 2 - 60 ECTS

Semestre 1

UE 1: Formation fondamentale (14 ECTS)

- Droit pénal spécial, matière obligatoire avec TD

Une matière au choix parmi la liste suivante :

Droit des instruments de paiement et de crédit

Sûretés et publicité foncières

Droit des régimes matrimoniaux

Droit international privé I

Histoire du droit privé européen

UE 2 : Unités complémentaires I (9 ECTS)

- Langue obligatoire : Anglais - Allemand - Espagnol - Italien

Deux matières de l'UE 1 non choisies ou une matière de l'UE1 et une autre de la liste suivante :

Comptabilité et fiscalité des entreprises

Droit d'auteur

Histoire des doctrines pénales

Histoire des justices

Droit de la concurrence

Méthodologie juridique des épreuves de concours administratifs

Nationalité et condition des étrangers

Procédures civiles d'exécution

Procédure pénale

UE 3 : Unités complémentaires II (7 ECTS)

- Informatique
- soit les deux matières de la liste suivante, soit l'une d'entre elles et une autre de l'UE 2
- Droit des assurances
- Droit privé immobilier de la construction

Semestre 2

UE 1 : Formations fondamentales (14ECTS)

- Droit pénal des affaires, matière obligatoire avec TD

Une matière au choix parmi la liste suivante:

Droit du système et des contrats bancaires

Droit des entreprises en difficultés

Droit européen des affaires

Droit des successions et des libéralités

Droit international privé 2

Contentieux fiscal

UE 2 : Matières complémentaires I (9 ECTS)

- Langue obligatoire : Anglais Allemand Espagnol Italien
- 2 matières à choisir parmi les matières de l'UE 1 non encore choisies ou une matière de l'UE 1 non encore choisie et une autre de la liste suivante (6 ECTS) :

Droit des assurances appliqué aux immeubles

Droit social III

Semestre 3

UE 1 : Matières fondamentales (24 ECTS)

- Droit pénal boursier
- Droit spécial des biens appliqué aux affaires
- Procédure pénale appliquée au droit des affaires
- Droit bancaire
- Droit des marchés financiers
- Procédure pénale appliquée aux affaires et entraide répressive internationale
- Droit pénal des activités publiques

UE 2 : Matières complémentaires (6 ECTS)

- Anglais juridique et des affaires
- Comptabilité et fiscalité des affaires

Semestre 4

UE 1 : Matières fondamentales (24 ECTS)

- Droit pénal du travail
- Problématiques, enjeux et stratégies du droit pénal des affaires
- Droit pénal fiscal et douanier
- Droit répressif de la consommation et de la concurrence
- Pratique du droit pénal des affaires
- Droit pénal des nouvelles technologies
- Droit pénal banquaire

UE 2 : Stage (6 ECTS)

- Etude de cas

*Stage obligatoire d'une durée minimale de cinq semaines (de préférence après la fin des cours) dans une juridiction, une autorité administrative indépendante ou un cabinet d'avocats, en vue de familiariser l'étudiant(e) avec son futur milieu professionnel et de lui donner une première expérience de terrain.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Х	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		Х	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984) modifiée sur l'enseignement supérieur
Par expérience dispositif VAE	X		Cette formation est accessible via: - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Laboratoires de recherche partenaires :
	- Centre de recherche communautaire (CERCO)
	- Centre de recherche européen de droit des obligations (CREDO)
	- Centre d'histoire du droit européen (CHDE)
	- Centre d'observation et de recherche sur la Responsabilité et
	l'Autorité (CORRA)
	- Institut de droit médical
	- Equipe de recherche en droit des marchés et contrats publics et privés
	- Sources du droit, Institution, Europes (SDIE)

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accrédidant l'Université Pais XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 2015 accrédidant l'Université Pais XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux Arrêté du 04 février 2014 relatif au diplôme national de master publié au JO du 11 février 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

scuio-baip@u-pec.fr

Autres sources d'information :

http://droit.u-pec.fr

http://www.u-pec.fr

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne : Île-de-France - Val-de-Marne (94) []

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61 Avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

$\label{leq:leading} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \text{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur}:$

Faculté de Droit UPEC

83-85, Avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche nationale 32278